

Prix de thèse 2016

Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un accord en vue de leur publication. Le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur thèse au Sénat.

Seules sont retenues les thèses déclarées recevables par un comité de sélection, rédigées en langue française et portant sur le bicamérisme, les collectivités territoriales et la vie politique et parlementaire.

Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous forme électronique (CD ou DVD, ou fichier PDF par courriel) pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :

- une lettre de motivation,
- un CV,
- le rapport du jury de thèse,
- un résumé de la thèse en deux pages maximum, distinct du texte utilisé lors de la soutenance et accessible à des non spécialistes du sujet traité.

*L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée ci-dessous **avant le 31 janvier 2016, minuit.***

Ces conditions sont également applicables pour concourir au Prix de thèse de la Fondation Descours Desacres, à l'exception de la thématique qui doit concerner les finances publiques ou locales.

Contact et adresse d'envoi :

Sénat, Direction de la Bibliothèque et des Archives,
Secrétariat du Prix de thèse,
15 rue de Vaugirard, 75291 Paris cedex 06

prixdethese@senat.fr

Retrouvez l'actualité du prix de thèse et de l'aide à la recherche sur Internet :

http://www.senat.fr/connaitre/prix_de_these/index.html

Prix de thèse du Sénat

14^{ème} édition

2016

DA|LOZ



Prix de thèse du Sénat

Le **Prix de thèse du Sénat** a pour objectif de « distinguer chaque année un ou plusieurs travaux de thèse portant sur **le bicamérisme, les collectivités locales et la vie politique et parlementaire.** » (Art. 1^{er} al. 3 de l'arrêté n° 2001-254 du Bureau du Sénat en date du 20 décembre 2001).

Le premier prix, d'un montant de **9 000 €**, dont 6 000 € sont affectés à la **publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » aux éditions Dalloz**, est attribué par un jury présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, de professeurs des universités spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de fonctionnaires du Sénat. Le prix de thèse fait l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat. Le jury peut également décerner un prix spécial doté de 6 000 €, consacrés aux frais de publication.

En 2016 sera également attribué le **Prix de thèse de la Fondation Discours Desacres**, portant sur les **finances publiques ou locales**. Ce prix, décerné les années paires, est attribué par le jury du Prix de thèse du Sénat, auquel se joint un membre désigné par la Fondation. Le Prix de la Fondation, d'un montant de 6 000 €, est affecté à une publication dans la même collection et remis dans les mêmes conditions que le Prix de thèse du Sénat.

Palmarès du prix de thèse 2015

Le jury réuni le 12 mai 2015 a décerné :

- le **Premier prix** à Mme Audrey de MONTIS, pour sa thèse intitulée : *La rénovation de la séance publique du Parlement français. Étude sur l'efficacité politique de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008* (Université de Rennes 1 ; directeur de thèse : M. Jean-Éric GICQUEL) ;

- un **Prix spécial** à M. Tiphaine ROMBAUTS, pour sa thèse intitulée : *L'intérêt public local* (Université de Montpellier I – École doctorale Droit et Science Politique ; directeur de thèse : M. Guylain CLAMOUR).

En outre, une **Mention spéciale** a été attribuée à la thèse de Mme Tinette SCHNATTERER intitulée : *Les styles de représentation, leurs déterminants et effets comportementaux : étude empirique des sénateurs français* (Institut d'Études Politiques de Bordeaux ; directeur de thèse M. Sylvain BROUARD).

Ces récompenses ont été remises aux lauréats par M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 9 juin 2015 à la Présidence du Sénat.

En 2014, le **Prix de la Fondation Discours Desacres** a été attribué à Mme Audrey ROSA pour sa thèse intitulée : *Solidarité et impôt : recherche sur les fondements de l'impôt moderne* (Université de Toulouse ; directeur de thèse : M. Vincent DUSSART).